

Tout simplement durable

Placements durables à la Banque Migros

«Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.»

Rapport Brundtland 1987

Nous aidons notre clientèle à prendre chaque jour de meilleures décisions financières. Simplement, rapidement et humainement. Humainement, cela signifie aussi, pour nous, répondre aux besoins de durabilité de notre clientèle.

Que signifie la durabilité pour nous?

En tant que banque à l'échelle humaine, nous sommes conscients de notre responsabilité quant à l'impact de nos activités commerciales sur l'environnement et la société. C'est pourquoi nous soutenons la stratégie climatique de la Suisse et les objectifs de développement durable du groupe Migros.

Nous nous engageons pour répondre aux besoins des gens et proposons des solutions et services innovants qui rendent les décisions financières de notre clientèle plus durables.

Pourquoi est-il si simple d'investir de manière durable à la Banque Migros?

Nous voulons que vos placements concordent avec vos besoins. Il vous suffit de nous indiquer l'importance que vous attachez au thème de la durabilité dans vos solutions de placement, et nous nous chargeons du reste.

Vous bénéficiez des avantages suivants:

- **analyse de durabilité approfondie** dans le processus de placement
- **transparence** concernant les critères de durabilité appliqués pour la sélection des titres, tels que les critères d'exclusion, la sélection positive, la stratégie climatique, la politique d'engagement actionnarial active et l'investissement à impact
- **rapport** régulier sur la durabilité de votre solution de placement, y compris sur les indicateurs de durabilité pertinents

Quelles sont les conséquences pour vous en tant qu'investisseur ou investisseuse?

Dans le cadre du conseil en placement, nous recueillons votre préférence en matière de durabilité. Sur la base de vos souhaits, nous vous recommandons uniquement des solutions de placement comportant une approche de durabilité appropriée.

Votre préférence en matière de durabilité

À qui s'adresse cette préférence en matière de durabilité?

Pas important

Aux investisseurs pour lesquels la durabilité ne joue aucun rôle dans leurs solutions de placement. Il est donc possible d'investir dans toutes les solutions de placement, allant des produits répondant aux critères de durabilité à ceux qui ne sont pas classés comme durables.

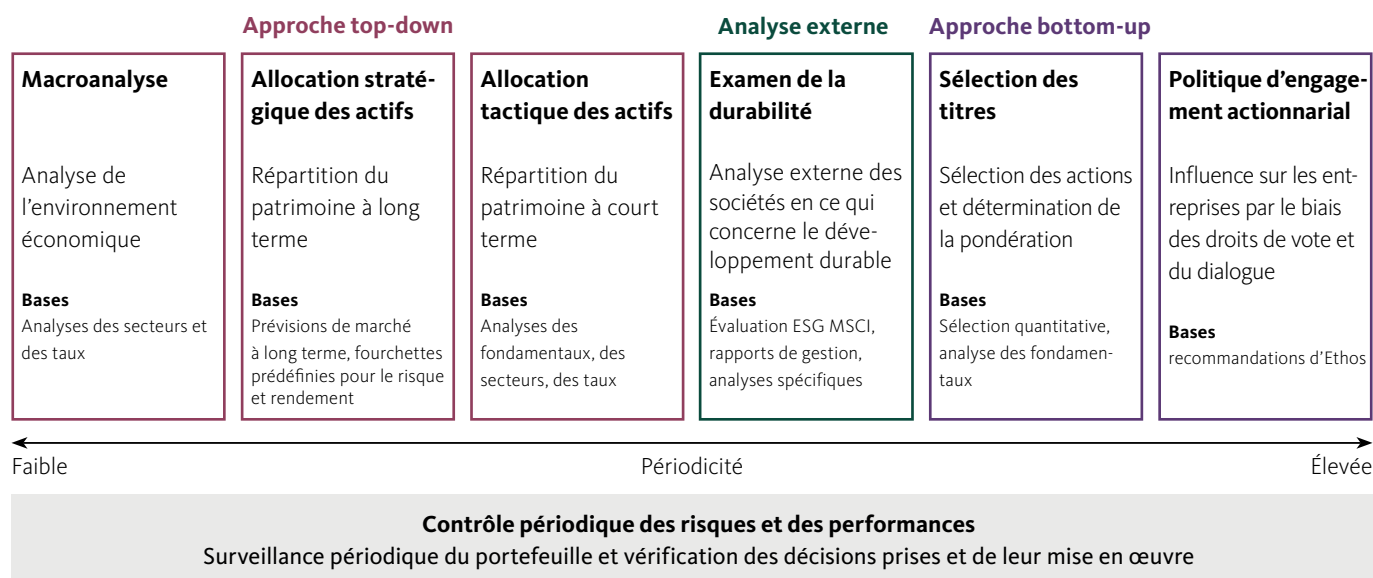
Important

Aux investisseurs souhaitant une solution de placement compatible avec les objectifs de durabilité. Les opportunités et les risques liés à la durabilité dans les entreprises sont pris en compte et évalués.

Très important

Aux investisseurs attachant de l'importance à l'investissement à impact et dont les placements sont conçus de façon à être compatibles avec une hausse maximale de la température mondiale de 1.5 degré. Le portefeuille comprend une forte proportion d'entreprises qui contribuent à résoudre la question climatique et ont un impact positif sur l'environnement et la société.

L'intégration de la durabilité dans notre processus de placement



Nos préférences en matière de durabilité

Une solution appropriée pour chaque besoin

Quelle que soit la préférence en matière de durabilité que vous choisissez en tant qu'investisseur ou investisseuse, la Banque Migros vous propose la solution qui vous convient.

		Votre préférence en matière de durabilité		
		«Pas important»	«Important»	«Très important»
Approches de durabilité	Toutes les variantes sont disponibles		«Sustainable»	«Inspire»

Préférence en matière de durabilité «Important»

La préférence «Important» est garantie par notre approche de durabilité «Sustainable». La préférence «Important» est appliquée dans les fonds stratégiques durables, les mandats de gestion de patrimoine ainsi que dans le conseil en placement personnel.

Préférence en matière de durabilité «Très important»

La préférence «Très important» est garantie par notre approche de durabilité «Inspire». L'analyse de durabilité et la sélection des titres, y compris l'analyse financière, sont effectuées par les spécialistes en impact de notre partenaire Inyova, en tenant compte de nos attentes quant à l'évolution du marché à long terme.

La préférence en matière de durabilité «Inspire» est appliquée dans notre mandat de gestion de patrimoine «Inspire».



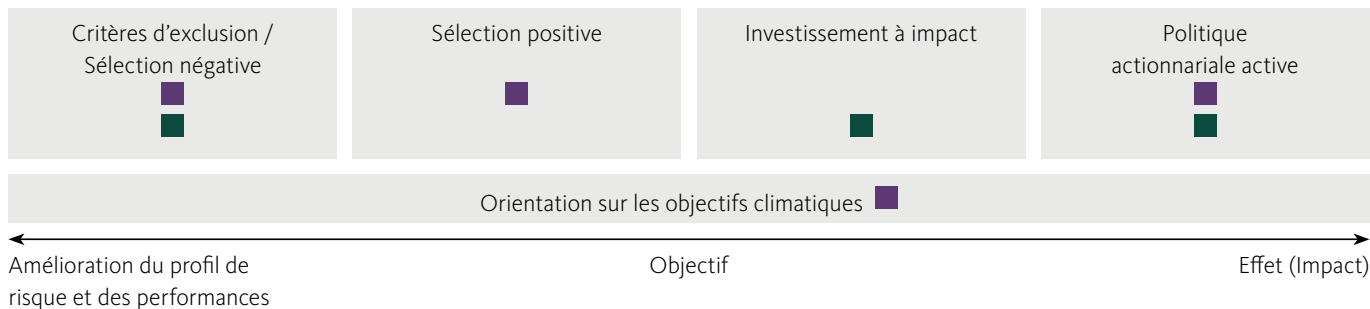
Un aperçu complet de la sélection de produits par préférence est disponible sur banquemigros.ch/placements-durables

Description des approches de durabilité appliquées

Nos approches de durabilité

■ Sustainable
 ■ Inspire

Nous appliquons ces approches de durabilité reconnues dans nos préférences:



■ ■ Exclusions (Critères d'exclusion / Sélection négative)

Nous excluons systématiquement les entreprises actives dans des secteurs d'activité controversés, tels que la production d'armes controversées, ou violant les droits humains. Vous nous aidez à faire concorder vos placements avec vos valeurs. Nous excluons les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse le seuil indiqué dans ces secteurs d'activité. Par exemple, aucun investissement n'est effectué dans une entreprise qui réalise plus de 5% de son chiffre d'affaires dans la production d'armes. Les controverses relatives aux entreprises n'étant pas liées au chiffre d'affaires, nous utilisons comme solution de rechange une évaluation de la gravité de la controverse.

Sustainable	
Exclusion	Seuil de chiffre d'affaires ou valeur
Controverses	Des controverses très graves
Armes controversées	0%
Armes	5%
Tabac	5%
Énergie nucléaire	5%
Génie génétique (alimentation)	5%
Charbon	5%
Pétrole et gaz	5% si température sans plan de tance adéquat

Inspire	
Exclusion	Seuil de chiffre d'affaires ou valeur
Armes controversées	0%
Armes	5%
Tabac	5%
Énergie nucléaire	5%
Génie génétique (alimentation)	5%
Charbon	5%
Pétrole et gaz	5%
Compagnies aériennes	0%

Pour certaines solutions de placement, nous investissons ou recommandons des fonds de prestataires tiers. Les approches varient parfois considérablement d'un prestataire à l'autre en matière de placements durables. C'est pourquoi nous examinons comment la durabilité est intégrée dans le processus de placement des prestataires. Les fonds de tiers doivent être évalués comme durables par notre Fund Research et exclure les armes controversées.

■ Sélection positive

Notre objectif est de rendre nos placements compatibles avec le développement durable. Pour les actions et les obligations, nous réalisons des investissements dans des entreprises ou des pays dont l'évaluation de durabilité se situe au moins dans la moyenne selon la notation MSCI ESG. Les entreprises ou États qui sont considérés comme étant à la traîne sont ainsi exclus de l'univers de placement. Pour les fonds, notre objectif est d'investir dans des placements classés comme «durables» par notre Fund Research.

Avantages de la sélection positive: alors que, dans une approche best-in-class, seuls les précurseurs sont sélectionnés, la sélection positive offre un équilibre entre la réduction des risques liés à la durabilité dans le portefeuille et le maintien d'un univers de placement aussi large que possible.

■ Orientation sur le climat (stratégie climatique)

D'ici au 31.12.2030, nous avons l'ambition de réduire de 35% l'empreinte des émissions de gaz à effet de serre de notre portefeuille par rapport au point de départ au 31.12.2023. Vous trouverez de plus amples informations sur le calcul de l'empreinte dans le glossaire.

■ Politique actionnariale active

Dans nos fonds stratégiques «Sustainable», les droits de vote sont exercés activement, afin de provoquer des changements durables dans l'entreprise faisant l'objet des investissements, et d'obtenir ainsi un effet positif sur l'économie réelle. À cet effet, la Banque Migros se fait conseiller par Ethos Services SA. La Fondation Ethos a été créée en 2004 par des caisses de pension, dans le but d'investir de manière durable et responsable. Les principes relatifs aux recommandations en matière de droits de vote sont repris dans les directives relatives aux droits de vote d'Ethos¹.

Pour toutes les préférences en matière de durabilité, nous menons, en collaboration avec Ethos, un dialogue actif avec les entreprises. Ce dialogue sur des thèmes de durabilité peut contribuer à améliorer le profil risque-rendement à long terme, tout en ayant un impact positif sur l'entreprise et la société en général.

De plus amples informations sur l'exercice des droits de vote et le dialogue avec les entreprises sont disponibles sous le lien suivant:

banquemigros.ch/placements-durables

■ Investissement à impact

Toute entreprise a un impact. Celui-ci peut être négatif, p. ex. si l'entreprise déverse de l'eau saumâtre dans les eaux locales, influant ainsi négativement sur la biodiversité et l'approvisionnement en eau potable. Mais l'impact peut aussi être positif, p. ex. lorsqu'une entreprise fabrique des installations solaires ou des éoliennes, qui contribuent à la lutte contre le changement climatique.

De manière générale, le terme «investissement à impact» comprend, selon la définition de l'autorégulation de l'AMAS², les placements qui, outre un rendement financier, génèrent un impact social et/ou écologique positif mesurable. Pour cela, il doit y avoir l'intention d'investir dans un secteur ou une activité ayant un tel impact positif (processus de gestion axé sur l'impact), et l'impact doit être mesurable.

Notre objectif est d'orienter nos investissements à impact de façon à ce qu'ils soient compatibles avec une hausse maximale de la température mondiale de 1,5 degré.

Le processus de sélection dépend de la classe d'actifs concernée:

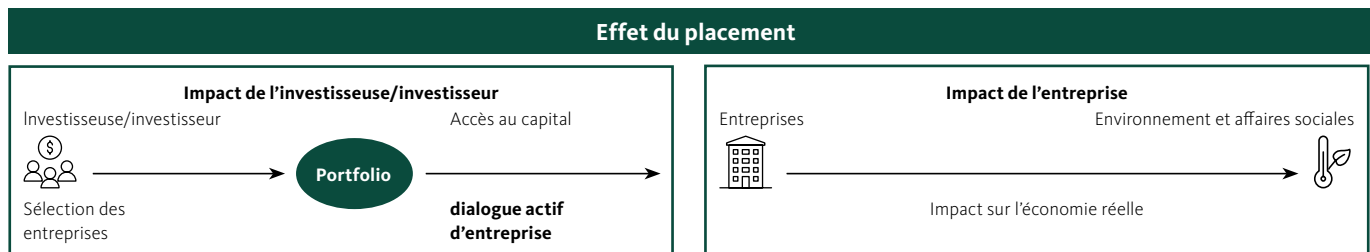
- **Actions:** nous veillons à sélectionner des entreprises dont les objectifs climatiques ont été vérifiés par la Science-Based Target Initiative, ou dont les produits ont été identifiés comme des solutions climatiques par les experts d'Inyova.
- **Fonds en actions:** nous privilégions les fonds qui répondent pour l'essentiel aux mêmes critères que ceux appliqués à la sélection des actions.
- **Obligations:** nous investissons dans des obligations qui encouragent des solutions climatiques et soutiennent un développement mondial équitable en termes d'objectifs climatiques. À cette fin, nous privilégions les fonds qui investissent dans des obligations vertes, sociales ou durables ou dans des banques multilatérales de développement. Dans ce contexte, nous nous appuyons sur les principes que l'International Capital Market Association (ICMA) a posés, s'inspirant de la Charte des Nations Unies, pour les obligations ou investissements verts, sociaux et durables.
- **Investissements immobiliers:** nous attachons de l'importance aux fonds immobiliers durables, qui investissent principalement dans des bâtiments à haute efficacité énergétique. Le standard requis pour les bâtiments certifiés est le label Minergie ou des labels similaires d'efficacité énergétique.
- **Autres fonds:** nous visons une orientation claire vers une hausse maximale de la température de 1.5 degré, conformément à l'accord de Paris sur le climat. La structure exacte dépend du fonds considéré.

¹ www.ethosfund.ch/fr

² www.am-switzerland.ch/fr/autoregulation/autoregulation-sustainable-finance

Évaluation de durabilité MSCI

AAA	Précurseur
AA	
A	Moyenne
BBB	
BB	
B	Retardataire
CCC	



Volume minimal des placements durables dans nos solutions de placement

Notre objectif est d'investir au moins 70% des actifs conformément à nos approches de durabilité. L'Investment Office s'assure du respect de ce taux au moyen de contrôles réguliers. Une couverture à 100% n'est pas possible en raison de l'absence de données ou de méthodes d'évaluation pour certains instruments financiers. L'étendue minimale s'applique à partir de l'ouverture du produit. Dans le cadre du conseil en placement personnel, il peut arriver que l'étendue minimale s'écarte de notre recommandation du portefeuille, car il est également possible d'acquérir des instruments financiers non durables à la demande du client.

Glossaire

Analyse fondamentale: analyse de l'évaluation et de l'attractivité d'une entreprise au moyen de méthodes économiques.

Controverses (graves): la gravité de chaque cas est évaluée en fonction de la nature du dommage et de l'ampleur des effets de l'événement sur l'environnement et la société. Les controverses très graves combinent dommages très graves et effets de grande ampleur.

Les dommages très graves sont, de manière générale, des actes et événements qui entraînent des atteintes irréparables ou permanentes à l'environnement ou des décès, ou qui contribuent à une grave crise financière ou économique, ou encore qui constituent un crime contre l'humanité.

L'ampleur des effets du dommage est déterminée en fonction de la taille de la zone touchée ou du nombre de personnes touchées.

Empreinte des émissions de gaz à effet de serre: l'empreinte montre le nombre de tonnes de CO₂e (équivalent dioxyde de carbone) par million de patrimoine investi. Le CO₂e contient six gaz à effet de serre, le CO₂ et le méthane représentant l'essentiel du potentiel de réchauffement. Le calcul englobe les émissions de scope 1 à 3, c'est-à-dire qu'il comprend également la chaîne d'approvisionnement en amont (p. ex. l'agriculture pour un producteur de denrées alimentaires) et l'utilisation des produits (p. ex. les voitures). Les placements sans données sont supprimés du calcul moyen.

ESG: abréviation anglaise pour environnement (p. ex. consommation d'énergie ou d'eau), social (p. ex. attractivité de l'employeur, gestion des chaînes d'approvisionnement) et gouvernance (p. ex. politique de rémunération, gouvernance d'entreprise).

Risques ESG: événements ou conditions dans les domaines de l'environnement, du social et de la gouvernance d'entreprise pouvant, aujourd'hui ou à l'avenir, avoir un impact négatif sur la rentabilité, les coûts, la réputation et, partant, sur la valeur de l'entreprise et le cours des instruments financiers.

De plus amples informations sur les risques ESG figurent sous le lien suivant:

https://www.migrosbank.ch/fr/dam/jcr:948ce8ed-b90e-47d5-82a7-378b77141bf4/risiken-im-handel-mit-finanzinstrumenten_fr.pdf

Sélection quantitative: analyse systématique des titres à l'aide de données et de modèles.

Investment Office: L'Investment Office est responsable des activités de placement de la Banque Migros. Il élabore les bases de la politique de placement, contribue à la définir et la met en œuvre au moyen des produits et prestations propres à la banque. L'Investment Office est également responsable de la mise en œuvre des mesures découlant de la stratégie de durabilité de la banque.

Important: Les informations contenues dans la présente publication de la Banque Migros SA servent à des fins publicitaires et d'information conformément à l'art. 68 de la loi sur les services financiers. Elles ne sont pas le résultat d'une analyse financière (indépendante). Elles ne peuvent en aucune façon être interprétées comme une incitation, une offre ou une recommandation portant sur l'achat et la vente d'instruments de placement, sur la réalisation de transactions particulières ou sur la conclusion de tout autre acte juridique, mais sont données uniquement à titre descriptif et informatif. Ces informations ne constituent ni une annonce de cotation, ni une feuille d'information de base, ni un prospectus. En particulier, elles ne constituent ni une recommandation personnelle ni un conseil en placement. Elles ne tiennent pas compte des objectifs de placement, du portefeuille existant, de la propension au risque, de la capacité de risque ni de la situation financière ou d'autres besoins particuliers du ou de la destinataire. Le ou la destinataire est expressément invité(e) à prendre ses éventuelles décisions de placement sur la base de ses propres clarifications, y compris l'étude des feuilles d'information de base et prospectus juridiquement contraignants, ou sur la base des informations fournies dans le cadre d'un conseil en placement. Les documents juridiquement contraignants sont disponibles sur banquemigros.ch/fib, pour autant qu'ils soient obligatoires et fournis par l'émetteur. Le contenu de la présente publication peut avoir été créé, en tout ou en partie, à l'aide de l'intelligence artificielle. Lorsqu'elle fait appel à l'intelligence artificielle, la Banque Migros SA applique des technologies choisies et ne publie aucun contenu généré automatiquement sans vérification humaine. Indépendamment du fait que les présentes informations aient été créées avec ou sans le soutien de l'intelligence artificielle, la Banque Migros SA n'en garantit ni l'exactitude ni l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas de pertes ou dommages éventuels de quelque nature que ce soit pouvant résulter de ces informations. Les présentes informations constituent seulement un instantané de la situation à la date d'impression et ne sont pas automatiquement revues à intervalles réguliers.